

# Appel à projets «Clés en main », Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)

---

## Note de synthèse

### Introduction

L'Appel à Projet (AAP) « Clés en Main », vise à encourager les collectivités françaises à s'engager sur des programmes de coopération décentralisée notamment lorsque ces collectivités ont peu ou pas d'expériences préalables et qu'elles souhaitent être actives sans pour autant s'engager dans un partenariat formel avec une collectivité étrangère déterminée.

### Eligibilité

**Cet AAP s'adresse aux associations et aux groupements d'intérêt Public (GIP)** de droit français qui regroupent, exclusivement ou partiellement, des collectivités territoriales françaises (CTF), métropolitaines et ultramarines.

Le dépositaire du projet doit nécessairement animer un dispositif et des activités **intégrant au minimum 3 CTF françaises**. Les partenaires dans les pays ciblés doivent également être des collectivités territoriales avec leurs partenaires académiques, économiques, culturels ou autres.

**Gescod, ayant dans son conseil d'administration des membres issus des CTF, est éligible à cet AAP** et peut donc se mettre au service de CTF pour l'animation d'activités de coopérations décentralisées.

### Thématiques des projets

Il s'agit d'un AAP généraliste donc laissant une grande liberté dans le choix des thématiques de travail. Pour les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement (APD), le MEAE insiste notamment sur les priorités de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France, à savoir :

- Prévenir et traiter les crises et les fragilités ;
- Renforcer notre effort sur l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, au profit de l'employabilité des jeunes ;
- Relever les défis environnementaux et climatiques les plus urgents de la planète ;
- Continuer de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable ;
- Améliorer la gestion de l'eau et l'assainissement ;
- Promouvoir la gouvernance démocratique, économique et financière et les droits humains ;
- Soutenir l'inclusion numérique des territoires ;
- Soutenir la grande cause du quinquennat qu'est l'égalité femmes/hommes ;
- Maintenir une action résolue au profit du renforcement des systèmes de santé et contre les pandémies.

### Pays partenaires et modalités de cofinancement

Le MEAE incite à développer des projets dans les pays éligibles à l'APD à travers ses mécanismes financiers. Ainsi, le cofinancement accordé par le MEAE sera au maximum de :

- 70% pour les 19<sup>1</sup> pays éligibles à l'APD et désignés comme prioritaires par le CICID ;
- 50% pour les partenariats avec pays éligibles à l'aide publique au développement (APD) ;
- 30% pour les pays non éligibles à l'APD.

**Une contribution minimale à hauteur de 10% du budget du projet de la (ou des) collectivité(s) française(s) est obligatoirement attendue.** Les dépenses de valorisation, notamment les salaires des agents territoriaux des CTF, ne pourront pas dépasser 50 % de leur contribution totale.

## Durée des projets et calendrier

La nouveauté cette année sur cet appel à projet est **la possibilité d'avoir des projets** d'une durée comprise **entre 1 et 3 ans maximum**.

Date limite de dépôt de candidature	13 avril 2022
Date de notification de la décision du comité de sélection	Fin mai 2022
Date limite d'envoi des lettres d'intention des CTF participantes	30 septembre 2022

## Intérêt de la démarche pour les Collectivités du Grand Est

Pour les collectivités du Grand Est, cet AAP présente plusieurs intérêts :

- **L'accompagnement et le portage de Gescod.** En sa qualité de Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) et notamment d'opérateur de programme de coopération décentralisée pour les collectivités du Grand Est **peut porter la démarche sur cet AAP**. C'est d'autant plus intéressant pour les collectivités que Gescod dispose de l'expérience et des relais locaux notamment dans les pays où Gescod bénéficie d'une représentation locale. Il serait ainsi possible **pour Gescod d'identifier des collectivités étrangères intéressées** pour développer un partenariat avec des collectivités du Grand Est qui souhaiteraient s'investir.
- **La mutualisation des moyens et compétences pour les collectivités.** La création d'un groupe d'au moins 3 communes permettent d'accentuer les moyens humains et financiers disponibles pour réaliser des activités impactantes.
- **Un horizon de projet jusqu'à 3 ans.** Cela qui permet une prise de connaissance progressive des acteurs et d'avoir une visibilité pour la mise en œuvre des activités.
- **Une levier financier intéressant proposé par le MEAE** notamment sur les pays prioritaires à l'APD

### **Exemple montage budgétaire sur un pays prioritaire à l'ADP (cofinancement du MEAE jusqu'à 70%) :**

- Participation financière annuelle de 1 500 euros pour chacune des collectivités du Grand Est
- Valorisation de la mobilisation d'expertise de la collectivité à travers ses agents à hauteur de 1 500 euros annuels
- Apport d'autres partenaires à hauteur de 6 000 euros par an
- Part du MEAE mobilisable chaque année de 35 000 euros

Budget total du projet sur 3 ans de 150 000 euros

<sup>1</sup> Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo

## Contact

### François SIMON

Chargé de la cohérence et de l'harmonisation  
méthodologique dans la conception  
et la mise en œuvre des projets

(+ 33) 7 68 69 11 35

francois.simon@gescod.org

Gescod - Siège

Espace Nord-Sud, 17 rue de Boston

F-67000 STRASBOURG

(+33) 03 88 45 59 89 / 03 90 41 18 22

gescod@gescod.org

